

GUIDE DE CONNEXION SIAP- CLASSE EXCEPTIONNELLE 2017

Eligibilité :

Consulter la circulaire départementale en ligne.

Initialisation de la candidature :

L'accès à la campagne de candidature à la classe exceptionnelle se fait par Iprof.

Cliquer dans l'onglet **les services**.

Ne pas tenir compte du message d'erreur et cliquer sur le bouton **OK** d'accès à la campagne.

Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

- Utilisez **SIAM** pour déposer votre demande de mutation inter-académiques et/ou intra-académique et suivre votre demande (personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré).
- Utilisez le service SIAP/Iprof, en consultant et en complétant votre dossier de promotion, pour participer à la campagne d'avancement :
- *A la Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.*
Vous pourrez également consulter ultérieurement les résultats de la campagne d'avancement.
Accéder à la campagne
- Utilisez **SIAE** pour gérer vos rendez-vous de carrière
[Consulter le guide et la notice aux rendez-vous de carrière](#)
- Utilisez **SIAC** pour vous inscrire aux concours qui vous intéressent et consulter vos résultats (concours de recrutement externes et internes, du premier degré et du second degré, du public et du privé).
- Utilisez **GAIA** pour consulter le plan académique de formation et le calendrier des formations.
- Utilisez **SIAD** pour vous informer sur le détachement.
- Utilisez **SIAT** pour saisir votre demande de mutation dans les COM.

Cliquer sur candidater

SIAP/Iprof : Système d'Information et d'Aide pour
Bienvenue sur SIAP/Iprof!

Vous êtes connecté sur SIAP/Iprof (Système d'Information et d'Aide pour les Promotions), site Internet sécurisé destiné à la campagne d'avancement :
- *A la Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.*
SIAP/Iprof met à votre disposition les informations utiles pour compléter les dossiers pour les avancements de grade.

. Générer la fiche de candidature

veillez valider votre candidature

Avant de procéder à cette opération assurez-vous que votre dossier de candidature soit bien à jour.
Afin de constituer votre dossier, vous pouvez, si vous le désirez, saisir des informations qui ne sont pas encore dans votre dossier via le bouton "Compléter votre dossier". La saisie de ces données qualitatives ainsi que leur mise à jour sont laissées à votre libre appréciation. Vous pouvez également signaler à votre correspondant d'issues de votre dossier administratif (situation administrative, historique d'affectation) - afin de prendre en compte vos demandes de modification, vous devez j... seront consultables par votre gestionnaire ainsi que par les corps d'inspection. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre...

Génération de votre fiche de candidature